

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE CAMARGUE

## DECISION N°25-18

**Objet :**

**Etude de faisabilité de solutions de mobilités collectives et partagées (navette interurbaine, tram-train) sur le territoire Terre de Camargue : lancement de la mission d'étude, plan de financement et sollicitation de subventions auprès de l'Europe au titre des crédits LEADER et auprès de la Région au titre des crédits d'ingénierie PVD (Petites Villes de Demain) de la Banque des Territoires.**

Monsieur le Président de la Communauté de communes Terre de Camargue,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22 alinéa 26,

Vu les statuts de la Communauté de communes Terre de Camargue,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2022-09-99 du 22 septembre 2022 donnant délégation de missions complémentaires à Monsieur le Président pendant la durée de son mandat,

Vu le Projet de Territoire Terre de Camargue, approuvé par délibération n°2023-05-53 du Conseil communautaire du 11 mai 2023,

Vu le Plan Climat Air Energie Territorial Terre de Camargue, approuvé par délibération n°2024-02-06 du Conseil communautaire du 8 février 2024, et notamment son axe stratégique B relatif à « la diminution des consommations fossiles des transports en proposant des mobilités alternatives peu émettrices de GES et polluants »,

Vu la convention cadre Petites Villes de Demain et la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire de la Communauté de communes Terre de Camargue et des communes d'Aigues-Mortes et Le Grau du Roi, approuvées par délibération n°2023-12-142 du Conseil communautaire du 14 décembre 2023 et signées le 19 décembre 2024, et notamment leur axe n°3 « Mobilités, accessibilité et connexions »,

Considérant que la Communauté de communes Terre de Camargue a validé son Plan Climat Air Energie Territorial en février 2024 et a fait le choix de déployer prioritairement son plan d'actions sur les mobilités, pour mettre en place des alternatives à la voiture individuelle, contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air en limitant les consommations d'énergies fossiles pour les transports mais aussi pour diminuer les émissions de Gaz à effet de serre,

Considérant que la Communauté de communes Terre de Camargue a proposé de porter la réalisation d'une étude de faisabilité afin de définir et mettre en œuvre des solutions de mobilités collectives et partagées (navette interurbaine, tram-train) sur son territoire, en complément des actions portées par chacune des communes,

Considérant que la Commission Politiques Environnementales de la Communauté de communes Terre de Camargue, réunie le 18 avril 2024 et le 17 septembre 2024 a émis un avis favorable au lancement et à la réalisation de cette étude,

Considérant que le Comité de Pilotage Petites Villes de Demain / Opération de revitalisation du Territoire, réuni le 16 janvier 2025, a validé l'ajout d'une fiche action relative à la réalisation de cette étude,

Considérant l'inscription au BP 2025 de la Communauté de communes Terre de Camargue d'une ligne budgétaire dédiée au financement de l'étude pour un montant de 50 000 €,

Considérant la procédure de passation du marché public pour la désignation du prestataire en charge de réaliser l'étude, procédure menée conformément aux articles L2123-1 et R2123-1-1 du Code de la commande publique,

Considérant la décision du Président de la Communauté de communes Terre de Camargue en date du 28 avril 2025 attribuant le marché au prestataire ITER sur la base de son offre négociée transmise en date du 14 avril 2025 pour un montant de 41 675 € HT, soit 50 010 € TTC,

Considérant la possibilité de solliciter un co-financement de cette mission d'étude :

- auprès de l'Europe via le PETR Vidourle Camargue au titre des crédits LEADER,
- auprès de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée, au titre des crédits d'ingénierie PVD délégués par la Banque des Territoires à la Région (délibération n°CP/2021-OCT/12.06 du 22 octobre 2021 approuvant le dispositif pour l'articulation entre la politique régionale des « Bourgs Centres Occitanie » et le dispositif « Petites Villes de Demain » et l'accompagnement des études stratégiques, pré opérationnelles thématiques, de faisabilité et/ou d'expertise économique),

## DECIDE

### **Article 1 : Lancement de la mission d'étude**

La mission d'étude de faisabilité de solutions de mobilités collectives et partagées sur le territoire Terre de Camargue (navette interurbaine, tram-train) sera lancée dans le courant du 2nd trimestre 2025 et réalisée par le prestataire ITER pour un montant de 41 675 € HT, soit 50 010€ TTC.

### **Article 2 : Plan de financement**

<b>Mission d'étude de faisabilité de solutions de mobilités collectives et partagées sur le territoire Terre de Camargue dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial et du Programme Petites Villes de Demain PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT en € TTC</b>		
Coût de l'étude de faisabilité	<b>100%</b>	<b>50 010 € TTC</b>
Subvention Europe (crédits LEADER)	<b>30 %</b>	<b>15 000 €</b>
Subvention Région (crédits d'ingénierie Petites Villes de Demain Banque des Territoires)	<b>50 %</b>	<b>25 005 €</b>
Total des subventions	<b>80 %</b>	<b>40 005 €</b>
Autofinancement CC Terre de Camargue	<b>20 %</b>	<b>10 005 €</b>

La CC Terre de Camargue n'est pas assujettie à la TVA pour cette opération, les montants sont donc exprimés en TTC.

### **Article 3 : Sollicitation de subventions**

Une aide financière d'un montant de **25 005,00 €** sera sollicitée auprès de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée, au titre des crédits d'ingénierie Petites Villes de Demain délégués par la Banque des Territoires, pour la réalisation cette mission d'étude.

Une aide financière d'un montant de **15 000,00 €** sera sollicitée auprès de l'Europe via le PETR Vidourle Camargue, au titre des crédits LEADER, pour la réalisation cette mission d'étude.

**Article 4 :** Le Directeur Général des Services de la Communauté de communes Terre de Camargue est chargé de l'exécution de la présente décision.

Ampliation adressée :

- A Monsieur le Préfet du Gard
- A Monsieur Le Trésorier Payeur

Fait à Aigues-Mortes le 30 avril 2025

Le Président,

Docteur Robert CRAUSTE

